

# **MAIRIE DE FRESSINES**

## **PROCES VERBAL**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 5 MARS 2013**

Le mardi 5 mars 2013 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 27 février 2013.

Présents : Mmes BROCHARD, HERAULT, LEGEREAU, MOREAU, PIOT, MM. CHAIGNEAU, DECOU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, JOLLY, NIVAU, ROUSSEAUX.

Excusée : Mme LEDOUX est arrivée lors de l'étude du premier point.

Secrétaire : Mme LEGEREAU Véronique.

Monsieur le maire fait savoir qu'il a invité les trois agents recenseurs à ce Conseil pour les remercier de leur travail et leur offrir le pot de l'amitié. Seule Christine Saulnier est présente, Pauline Mantez a fait savoir qu'elle ne pouvait venir, elle a école le lendemain et Elodie Taillé a trouvé du travail.

Monsieur le maire invite les conseillers à se prononcer sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Il n'y a aucune observation, il propose aux élus de signer le registre.

#### **1 – TRANSPORT POUR SORTIES SCOLAIRES**

Deux devis ont été fournis par l'école pour la sortie des élèves vers Niort le 12 mars 2013. Les élus optent pour le transport effectué par la CASA pour un montant de 290,00 € TTC (contre 410,00 € par les Ets Sarrazin).

#### **2 – FRAIS D'HEBERGEMENT POUR CHIENS ERRANTS**

Monsieur le maire informe les conseillers que depuis le début de l'année, plusieurs chiens errants ont été récupérés par les employés communaux ou le week-end par des élus. Dans le cas où l'animal n'est pas reconnu par les services, il faut le conduire à la clinique vétérinaire pour savoir s'il a une puce électronique puis le maintenir au local technique, le nourrir et mettre une annonce dans la presse.

Il propose de faire payer les propriétaires de l'animal pour les frais occasionnés.

Après discussion, les élus décident de faire payer le service de la manière suivante :

- 15,00 € pour déplacement chez un vétérinaire et dans le cas où le propriétaire vient récupérer son animal le jour même où il a été trouvé,
- 5,00 € supplémentaires si l'animal reste la nuit puis 5,00 € par nuitée supplémentaire,
- Service gratuit dans le cas où le propriétaire de l'animal est identifiable (collier du chien avec n° de téléphone ou adresse) ou s'est fait connaître rapidement et dans le cas où le chien est récupéré dans la journée,
- 15,00 € si le propriétaire est connu mais dans le cas où celui-ci laisserait malgré tout son chien une nuit dans les locaux communaux.

Ces dispositions seront applicables à compter du 11 mars 2013.

### **3 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX MAIRIE PHASE II ET TBI (matériel informatique école)**

Monsieur le maire rappelle aux élus que différentes subventions ont été demandées pour les deux dossiers en cours, les travaux de la mairie phase II et l'acquisition de matériel informatique pour l'école.

Les subventions sollicitées auprès du Député n'obtiendront pas de réponse positive en 2013. Monsieur Drapeau a donc conseillé au maire de transmettre ces dossiers aux sénateurs.

Les élus chargent le maire de faire ces demandes.

### **4 – MAIRIE PHASE II**

De nouvelles esquisses de la future mairie, sont proposées par le cabinet TEMIS. « Liberté, Egalité, Fraternité » sera inscrit horizontalement sur chaque pare soleil et non plus verticalement. La destination des salles est proposée verticalement et de couleur.

Le choix des couleurs est passé au vote :

Bordeaux : 7 pour

Vert : 5 pour

Abstentions : 2 (Mme Moreau, M. Rousseaux)

Le mur de séparation entre le jardin et le parking sur le devant sera ôté et remplacé par des barrières de ville. La couleur sera définie par la suite.

Les conseillers sont d'accord pour la poursuite de ce projet, c'est à dire le dépôt du permis de construire par le cabinet TEMIS.

Pour faire suite à la demande de subvention DETR, les architectes des bâtiments de France ont émis un avis favorable sur le projet.

### **5 – CONTRAT SEOLIS POUR ECLAIRAGE PUBLIC**

Pour faire suite au dernier Conseil municipal où une présentation du diagnostic de l'éclairage public a eu lieu, M. le maire et les adjoints ont rencontré M. Amussat et M. Boisson de Séolis Niort.

Une nouvelle proposition du contrat « IRIS » est faite pour la mise en sécurité et la maintenance du parc de l'éclairage public :

- 66 lanternes seraient remplacées pour la mise en sécurité du réseau, d'un montant de 33 981,06 € TTC (28 412,26 HT),
- proposition d'un entretien annuel de 3 ans pour un montant de 4 617,65 € TTC/an  
ou de 4 ans pour un montant de 4 218,90 € TTC/an
- possibilité d'obtention d'une subvention de 70 % du HT sur la mise en sécurité du réseau soit 19 888,57 € (il resterait à la charge de la commune : 14 092,49 €)

Les élus émettent un avis favorable à la signature du contrat « IRIS » et font le choix de la maintenance sur 4 ans d'un montant annuel de 4 218,90 € TTC, ce qui permettra aussi de repousser l'échéance pour le remplacement des 30 lampes restantes sur le réseau.

Mme Ledoux rappelle qu'il a bien été question lors de la présentation, de la possibilité du remplacement des lanternes restantes, uniquement en cas de panne de celles-ci. Dans ces conditions, au fur et à mesure de leur dysfonctionnement, elles seront obligatoirement remplacées par de nouvelles lanternes puisque les anciennes ne se fabriqueront plus. Lors des changements, une prime de 70 € par lanterne pourra être attribuée.

Dans le cas de la signature du contrat, les travaux seraient exécutés en octobre 2013, la facture transmise en novembre à la mairie. La subvention ne pourra être demandée qu'en fin d'année 2013 et obtenue seulement en 2014. La recette ne pourra donc être inscrite au budget qu'en 2014.

Les élus décident d'inscrire la mise aux normes du réseau en section d'investissement sur le budget communal 2013.

\* Le comptage de la salle des fêtes a été revu. Il sera installé gratuitement et sans abonnement mensuel sur le parking de la salle des fêtes.

## **6 – DON A LA COMMUNE**

Un nouveau don de 50 € a été fait en mairie de la part du camping cariste qui stationne de temps en temps sur le parking de la salle des fêtes.

Les élus décident de verser ce don sur le budget du C.C.A.S.

## **7 – ETUDE DU BUDGET 2013**

Les recettes relatives à certaines dotations ne sont pas connues à ce jour. Le taux des contributions directes, en l'absence des bases, ne peut être décidé ce soir.

Malgré tout, une première étude sur le budget est proposée aux élus en minimisant les recettes et en prévoyant les dépenses au plus juste mais aussi, en fonction du résultat budgétaire 2012.

En investissement, de grosses dépenses sont inscrites telles que l'acquisition d'un tracteur 50 000 €, le projet d'acquisition du matériel informatique (TBI) pour 1/3 du projet 28 000 €, le contrat IRIS voté ci-dessus 34 000 €, une porte à l'école 2 200 €, un four et un conteneur isotherme pour la cantine à hauteur de 12 100 €, l'insonorisation du plafond de la salle des fêtes 15 500 €, des travaux de sécurité RD 5 et RD 7, 20 000 €, acquisition d'un terrain 30 000 €.

Une aide du SIEDS pourra être demandée pour l'insonorisation du plafond à la salle des fêtes et l'acquisition de la porte de l'école.

Ces différents projets pourront être pris en charge par autofinancement.

Les élus devront voter le taux des taxes locales lorsque les bases seront connues.

M. Dupeu demande quand les travaux de la mairie seront commencés.

M. le maire lui répond que le délai d'instruction du permis de construire est de deux mois et qu'il faudra par la suite attendre le résultat des demandes de subventions, courant mai ou juin. Les travaux pourraient débuter en toute fin d'année, plus certainement début 2014.

Pour répondre à M. Rousseaux, les travaux doivent commencer dans l'année qui suit l'arrêté du permis de construire.

N'ayant pas d'arrêtés d'attribution de subventions, rien ne peut être inscrit en recettes pour cette opération, sur le budget.

Monsieur le maire demande s'il y a des questions sur la présentation du budget.

La réponse est négative.

Il fait savoir que dorénavant, les budgets communaux pourront se voter jusqu'au 15 avril de chaque année et non plus au 31 mars.

Il fait savoir qu'il repousse la date du prochain Conseil au 26 mars 2013, au lieu du 19 mars.

## **8 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Information

La prochaine commission information aura lieu le 11 mars 2013 à 20h30 au lieu de 18h30.

### Voirie/bâtiments

Monsieur Fournier informe que les employés ont refait la classe de Mme Surreau (tapisserie, peinture ...) pendant les vacances scolaires.

### Ecole

Madame Moreau rappelle :

- le projet d'acquisition d'un four pour remplacer celui de la cantine. Devis 11 522 € renégocié à 11 100 €. Une modification de l'installation électrique est nécessaire pour ce matériel. Le four actuel sera installé à la salle des fêtes.

- acquisition d'un chariot inox qui resterait à la salle des fêtes (très utile lors du repas des aînés évitant ainsi de transporter celui de la cantine).

\* Rencontre avec les enseignants le 15 février dernier, sur la réforme du temps scolaire. Les enseignants sont favorables à un début de la semaine de 4 jours ½ dès la rentrée de septembre 2013. La pause méridienne pourrait être allongée pour permettre aux employés de gagner un

peu de temps pour la préparation du réfectoire avant le deuxième service et permettre aux enfants de déjeuner dans de meilleures conditions.

Les élus étant favorables à l'échéance de septembre 2013. Mme Moreau est chargée d'étudier, pour la prochaine réunion du Conseil, le coût engendré par cette réforme à la prochaine rentrée scolaire. Elle prévoit beaucoup de temps de travail des employés communaux en plus, ainsi que du ménage le mercredi après-midi.

- Des travaux de réaménagement des locaux scolaires sont à l'étude : déplacement de la bibliothèque municipale dans l'ancien garage Pierre Moinot. Mme Surreau propose de céder son bureau à la bibliothèque et de prendre l'ancienne salle de la bibliothèque communale. Après réflexion, les élus préféreraient que son bureau soit intégré la bibliothèque du garage P.Moinot et son bureau transféré dans la bibliothèque scolaire. Son ancien bureau plus l'aménagement du garage P.Moinot deviendrait la bibliothèque scolaire et municipale.

Une réflexion sera engagée concernant la cantine. En effet, si les adultes prenaient leur repas dans une salle aménagée à cet effet, autre que la cantine, cela augmenterait la superficie pour les services des enfants. Il est donc prévu l'achat d'un conteneur isotherme sur le budget permettant le transport des repas des adultes, vers une autre salle.

Une autre réflexion devra avoir lieu sur le rangement des trottinettes (actuellement dans le garage P.Moinot).

\* Monsieur le maire envisage de faire une note aux agents communaux afin qu'ils garent leur véhicule sur le parking de l'ancien secrétariat et non sur le parking de l'école.

\* Une rencontre a eu lieu, à la demande de M.Nivau, avec l'inspectrice d'académie, suite à des dysfonctionnements au sein de l'école. En effet, lors de l'absence d'une enseignante, une ATSEM a du surveiller, seule, toute la classe. Mme Jusseaume sera présente lors du prochain conseil d'école.

#### M.Chaigneau/C.C.A.S.

- Internet de l'école, en panne à la rentrée de février, a été réparé.

- A la demande du Syndicat des Eaux, une liste des abonnés prioritaires en cas de crise (quantité ou qualité de l'eau) a été fournie.

- M. Ligonnière, animateur du repas des aînés cette année, va être sollicité pour une nouvelle prestation en 2014.

### **9 – QUESTIONS /INFORMATIONS DIVERSES**

\* Monsieur le maire informe les élus :

- des invitations à la générale du théâtre de Fressines le jeudi 7 mars 2013 à 20h30, à la salle des fêtes, de la marche et du VTT organisés par les Cabrioles du Lambon le 14 avril prochain, au plan d'eau du Lambon,

- du résultat du recensement de la population qui fait état d'un nombre d'habitants approchant les 1 600, chiffre qui sera intégré dans les prochains calculs.

\* Madame Piot présente une partie de l'animation de la bibliothèque communale prévue le 14 septembre prochain.

\* Monsieur Dupeu demande, de la part de la section pétanque, la possibilité d'installer soit un projecteur, soit une prise pour en brancher un, permettant d'éclairer à la fois, vers l'emplacement « méchoui » et vers le garage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h57.